

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

HAUTE-LOIRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE SANSSAC L'EGLISE**

Séance du 30 septembre 2022

N° 2022 - 50

Nombre de membres

Afférents au CM : 15

En exercice : 14

Présents : 8

Votants : 14

Date de la convocation
le 2/09/2022

Date d'affichage
le 2/09/2022

Objet de la délibération 2022-50 :
Décision modificative n°1

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture
le - 6 OCT. 2022

et publication ou notification
du - 6 OCT. 2022

L'an deux mil vingt-deux et le 30 septembre à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BERAUD Jean-Yves, en qualité de maire.

Présents : Messieurs BERAUD Jean-Yves, BOYER Joseph GUILHOT Stéphane, MAZOYER Gérard, Mesdames FELGINES Florence, FOURNET-FAYARD Marjolaine, GIRAUD Corinne JAMMES Sandrine.

Excusés : Monsieur BARRET Denis qui a donné procuration à Madame FOURNET-FAYARD Marjolaine, Madame DELMAS Marie-Claude qui a donné procuration à Monsieur MAZOYER Gérard, Monsieur JACQUES Cyrille qui a donné procuration à Madame GIRAUD Corinne, Madame DURAND Claudine qui a donné procuration à Monsieur BERAUD Jean-Yves, Madame CHACORNAC Emmanuelle qui a donné procuration à Monsieur BERAUD Jean-Yves, Monsieur COSME Vincent qui a donné procuration à Madame FELGINES Florence

Participait à la réunion : Madame ALBARET Jeannine secrétaire de mairie/DGS.

Monsieur MAZOYER Gérard a été désigné secrétaire de séance.

Afin de pouvoir prendre en compte l'intégralité des dépenses engagées en investissement dépenses à l'opération 0023 Bâtiment et intégrer à l'article 21311, par opérations d'ordre les participations déjà payées à l'EPF au chapitre 27, pour l'acquisition de la parcelle AA116, Monsieur le maire propose d'apporter des modifications au budget primitif :

Fonctionnement dépenses

art 022	-23 000.00 €	Dépenses imprévues
022	-23 000.00 €	DEPENSES IMPREVUES
art 023	23 000.00 €	virement à la section d'investissement
023	23 000.00 €	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT
TOTAL	0.00 €	FONCTIONNEMENT DEPENSES

Investissement dépenses

art 21311	14 300.00 €	Hôtel de ville
041	14 300.00 €	op ordre patrimonial
art 21318	23 000.00 €	autres bâtiments publics
0023	23 000.00 €	Opération bâtiment
TOTAL	37 300.00 €	INVESTISSEMENT DEPENSES

AR Prefecture

043-214302333-20220930-2022_50-DE
Reçu le 06/10/2022
Publié le 06/10/2022


Investissement recettes

art 021	23 000.00 €	virement de la section de fonctionnement
021	23 000.00 €	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
art 27638	14 300.00 €	autres établissements
041	14 300.00 €	op ordre patrimonial
TOTAL	37 300.00 €	INVESTISSEMENT RECETTES

Après délibération, le conseil municipal accepte les propositions de Monsieur le Maire.

Pour :	13	
Abstention :	0	
Contre :	1	GUILHOT

Fait et délibéré, le 5/10/2022,
Au registre sont les signatures pour copie conforme

Maire,

 BERAUD Jean-Yves

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

AR Prefecture

043-214302333-20220930-2022_50-DE
 Reçu le 06/10/2022
 Publié le 06/10/2022